



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 480/2021
Date de la séance du CE : 28 avril 2021
Direction : Direction des finances
N° d'affaire : 2020.FINFV.47
Classification : Non classifié

Rapport de gestion 2020

1. Propositions du Conseil-exécutif au Grand Conseil

Le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil :

1.1 d'approuver le rapport de gestion 2020 conformément à l'article 63, alinéa 5 en association avec l'article 75, alinéa 1, lettre *f* de la loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0), avec les valeurs-repères des comptes annuels de 2020 suivantes :

• Excédent de revenus	CHF	40 215 120,24
• Investissement net	CHF	390 830 851,82
• Capital propre	CHF	681 993 744,94

1.2 d'approuver les dépassements de crédits budgétaires suivants au compte administratif (art. 57, al. 5 LFP) :

• CR Autorités	CHF	99 286,29
• CI Chancellerie d'Etat	CHF	1 105 592,80
• CR Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement	CHF	61 912 161,92
• CR Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration	CHF	191 655 500,35
• CI Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration	CHF	7 340 564,98
• CI Direction de l'intérieur et de la justice	CHF	964 124,67
• CR Direction de l'instruction publique et de la culture	CHF	5 739 490,53
• CR Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données	CHF	3 663,81
• CI Autorités judiciaires et Ministère public	CHF	714 063,65

(voir le rapport de gestion 2020, volume 3 ; CR = compte de résultats, CI = compte des investissements)

1.3 d'approuver les dépassements de crédits autorisés par le Conseil-exécutif (art. 59, al. 2 en association avec art. 75, al. 1, lit. *h* LFP), qui sont présentés dans les indications complémentaires du rapport de gestion 2020, volume 1, chapitre 3.3 ;

1.4 de renoncer à compenser le découvert de CHF 19 587 782,18 conformément à l'article 101b, alinéa 4 de la Constitution du canton de Berne (ConstC ; RSB 101.1) ; cela doit être arrêté par trois cinquièmes des membres du Grand Conseil durant la session d'été 2021, dans le cadre de l'adoption des comptes annuels de 2020.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier